

29 mars 1980 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Dialogue de M. Valéry Giscard d'Estaing avec les jeunes sur les droits de l'homme, la défense de l'environnement, l'insertion sociale et professionnelle, la politique culturelle et les problèmes agricoles dans le cadre de la Semaine de la Jeunesse, Le Bourget, le samedi 29 mars 1980

QUESTION.- ` Sur les libertés et les droits de l'homme `.

- LE PRESIDENT.- Je ne sais pas si M. PAOLI me classe dans ce qu'il appelle les "orateurs professionnels", mais je vais répondre à votre préoccupation, très largement partagée sur le rôle de la France vis-à-vis des droits de l'homme. Les droits de l'homme sont une des exigences les plus fortes de notre temps. Il est important de l'exprimer. Mademoiselle, ne pensez pas du tout que votre passion me surprenne ou me choque. Je crois, au contraire, qu'il est indispensable qu'en France la préoccupation des droits de l'homme s'exprime fortement dans la jeunesse.

- Il faut être soi-même exemplaire car la question des droits de l'homme ne consiste pas uniquement à dispenser des leçons à d'autres. Or, il y a toujours à faire dans une société pour améliorer l'exercice et la reconnaissance des droits de l'homme. Je pourrais vous dire, par exemple, que je me suis préoccupé de la situation des détenus dans les prisons. J'ai été critiqué à cet égard, mais il y avait là des situations qui devaient être considérées. Nous sommes préoccupés de limiter, et j'y reviendrai tout à l'heure, les effets de l'informatique sur la liberté individuelle. C'est très important. Nous allons nous préoccuper prochainement d'améliorer en France ce qu'on appelle "l'habeas corpus", c'est-à-dire le fait qu'au départ de la procédure judiciaire, les garanties de l'individu puissent être augmentées. Le Gouvernement prépare un texte à ce sujet.

- Quand on regarde la France, à l'heure actuelle, on constate que c'est un des pays des plus libres du monde. Mais nous devons toujours veiller à y renforcer la liberté. Sans le savoir peut-être, vous avez repris les termes d'une de mes déclarations. Lorsque vous avez dit, à propos de ce qui s'est passé dans les camps de déportation, pendant la dernière guerre, qu'il ne fallait plus jamais revoir cela. Ce sont les mots mêmes de la déclaration que j'ai faite à Auschwitz, au printemps de 1975 `date`. J'ai tenu, en effet, à être le premier Chef_d_Etat français et occidental à me rendre dans les camps de la mort.

- Il est très important que la France donne l'exemple du refus de tout racisme. Nous devons faire très attention, parce qu'il y a des racismes traditionnels mais il y a des racismes nouveaux. Nous ne devons accepter ni les racismes anciens, ni les racismes nouveaux.\

`Réponse`

- La deuxième action est internationale.

- Il faut renforcer le débat public sur les droits de l'homme. Je rends hommage à toutes les organisations qui, dans le monde, développent ce débat.

- Il faut ensuite rechercher, avec soin, la vérité. Il ne faut pas se contenter d'affirmer, il faut rechercher autant que possible l'exactitude des faits. Vous avez suggéré la création d'un haut commissariat pour les droits de l'homme. Une telle proposition serait hélas vraisemblablement rejetée. A la fois par les plus puissants, parce qu'ils n'ont pas l'intention d'accepter des

mécanismes d'interventions chez eux et sans doute par les plus faibles, parce qu'ils penseraient que finalement un tel haut commissariat ne pourrait agir que chez eux. C'est pourquoi j'ai proposé une autre formule, lorsque je suis allé à Genève au mois de décembre dernier ` 1979 ` date ` réception du prix Nansen ` . Il s'agit de la création de commissions régionales d'enquête et de contrôle : des commissions pour l'Europe, des commissions pour l'Afrique, pour l'Amérique Latine, pour telle ou telle partie du Proche-Orient ou de l'Asie. Parce que je crois qu'il est plus facile pour les Etats d'accepter des commissions régionales que d'accepter des institutions mondiales.

- Je voudrais vous dire aussi qu'on peut progresser. Il ne faut pas être pessimiste ou découragé. Il existe, à Genève, une commission des Nations-unies pour les droits de l'homme. Celle-ci a adopté, il y a quelques semaines, à notre initiative, une proposition importante concernant le cas des disparus. Il y a malheureusement dans le monde beaucoup de cas de disparitions. Or, la commission de Genève a accepté d'adopter notre projet de résolution qui prévoit que tous les Etats devront, dans le cas de personnes disparues, se soumettre à des procédures d'enquête ou de contrôle.\

` Réponse `

- Quant à la France, il est bon que vous le sachiez : la France est le pays au monde qui accueille le plus grand nombre de réfugiés politiques. Nous accueillons actuellement 150000 ` nombre ` réfugiés politiques. Nous sommes le pays d'Europe qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés politiques en provenance d'Amérique du Sud et pourtant ce n'est pas notre lanque qu'ils parlaient. La France a aussi accueilli trois fois plus de réfugiés d'Indochine que tous les autres pays d'Europe réunis.

- Quant à mon action personnelle, même si ce n'est certainement pas un sujet où l'éloge de ce qu'on fait soit justifié, il y a toujours un débat sur le point de savoir si nous ne devrions pas agir davantage), je dirai à Mlle KRAUT que la préoccupation des droits de l'homme et des réfugiés a été présente dans toutes mes visites à l'étranger. Lorsque j'ai été élu Président de la République, de nombreux Français étaient détenus dans les prisons étrangères pour des raisons politiques. En Guinée, par exemple, parmi les nombreux Français incarcérés il y avait en prison l'Evêque de Conakry, Monseigneur TCHIDIMBO. Il n'y a plus aujourd'hui un seul interné français. En Amérique Latine, nous avons réussi à obtenir la libération d'un grand nombre de nos compatriotes. Nous continuons à nous occuper tous les jours de ceux qui sont encore dans les prisons ou de ceux dont on est sans nouvelles.

- Pour ce qui concerne les pays de l'Est, dans chacun de mes voyages, j'ai saisi l'occasion d'attirer l'attention de mes interlocuteurs sur la situation de familles séparées ou sur la situation de personnes privées de leurs droits et ne pouvant pas sortir ou partir à l'étranger. J'ai obtenu personnellement le départ de plus de 1000 personnes des Etats de l'Est.

- Quant aux accords d'Helsinki ` CSCE ` , on peut en critiquer l'application, mais on ne doit pas critiquer l'effort qui a été entrepris. Il s'agit d'un effort pour obliger les Européens de l'Est et de l'Ouest à parler ensemble des droits de l'homme et des libertés politiques. Il faut savoir que dans-le-cadre des accords d'Helsinki, nous avons pu servir d'intermédiaire entre un pays de l'Est, la Pologne, et un pays de l'Ouest, l'Allemagne fédérale, pour obtenir que soient réglés les cas de nombreux citoyens de langue allemande qui se trouvaient en Pologne et qui souhaitaient rejoindre l'Allemagne.

- Il faut donc être exemplaire, soutenir l'action internationale tout en apportant la contribution propre de la France.

- J'ai été un peu long. Le sujet le valait bien à Mlle\

QUESTION.- ` Sur le Sud-Est asiatique, les camps de réfugiés, l'accueil et l'adaptation des réfugiés en France `

- LE PRESIDENT.- Nous sommes heureux d'avoir parmi nous ces réfugiés après les épreuves qu'ils ont traversées. Je souhaite qu'ils sentent que l'accueil de la France leur est tout à fait fraternel.

- L'accueil. Jusqu'à présent, la France a accueilli 76000 ` nombre ` réfugiés des pays

d'Indochine. Trois fois plus que tous les autres pays d'Europe réunis. Nous avions des raisons

d'indochine. Trois fois plus que tous les autres pays d'Europe réunis. Nous avons des raisons puisque nous avons des liens historiques, traditionnels, avec ces pays. En 1979, nous en avons accueilli quinze mille quatre cents et en ce moment nous sommes en-train d'en accueillir cinq mille. Lorsque ces nouveaux cinq mille seront accueillis, je vous indique que nous ouvrirons, vers la fin du mois de mai, un nouveau contingent pour cinq mille réfugiés supplémentaires. Ainsi, nous continuerons à accueillir des réfugiés du Sud-Est asiatique.

- Nous donnons la priorité au regroupement des familles. Parmi les réfugiés qui sont arrivés en 1979, plus de la moitié sont venus dans-le-cadre d'un effort de regroupement des familles et nous demandons à nos représentants sur-place de chercher précisément ceux qui ont déjà une famille qu'ils veulent rejoindre.\

`Réponse` La deuxième question d'un jeune cambodgien pose le problème de la survie dans les camps. Nous participons au programme d'aide au Cambodge, à la fois directement par une contribution française et par l'aide internationale. Sur les 400 médecins qui travaillent actuellement dans les camps de réfugiés de Thaïlande, 100 sont Français. Les médecins français représentent le quart de l'effort mondial.

- Nous avons tenu une réunion avec nos partenaires de la communauté_européenne `CEE` le 26 mars `1980` `date` pour étudier le prochain programme d'aide au Cambodge. Nous avons pu nous assurer que l'aide alimentaire et sanitaire était distribuée dans de meilleures conditions qu'à l'automne, et nous allons participer au financement d'un nouveau programme du même montant que le premier, de façon à poursuivre cette aide au même rythme jusqu'à la fin de l'année.

L'évaluation de ce qui doit être fait est de_l_ordre de 320 `somme` millions de dollars.

- Les Français eux-même ont participé très largement à une collecte d'aide au peuple cambodgien. Cette collecte a permis de réunir environ 4 millions de nouveaux francs. Nous avons proposé qu'elle soit utilisée au Cambodge même, pour la création à Phnom Penh d'un institut et de treize dispensaires de lutte contre la tuberculose, car la tuberculose fait actuellement des ravages dans la population sous-alimentée et sous-médicalisée du Cambodge.\

`Réponse`

- Quant à la question de la jeune laotienne qui se préoccupait de sa place et de celle de ses camarades dans la société française à venir. Je voudrais lui dire que d'une part, nous avons fait adopter un texte permettant la prise en charge par l'Etat des bourses d'études des jeunes réfugiés, puisque ces jeunes réfugiés n'ont plus d'Etat qui puisse assurer le versement de leurs bourses. D'autre part, nous avons fait adopter des textes pour leur permettre l'insertion la plus rapide dans la société française et notamment l'exercice de leurs droits sociaux et demain, s'ils le souhaitent, leurs droits politiques. Enfin, pour améliorer l'accueil des étudiants, nous venons de décider la remise en-état et la réouverture de la maison du Cambodge à la cité universitaire, sur financement du budget français. Ainsi, les étudiants cambodgiens pourront disposer à Paris d'une maison qui soit à eux et où ils puissent se réunir et se rencontrer.\

QUESTION.- `Sur l'environnement, la construction de centrales nucléaires, l'énergie solaire, la réforme des collectivités locales`

- LE PRESIDENT.- Comme le temps passe, je ne répondrai pas à M. LEBAILLIF sur l'ensemble de la politique de l'environnement, j'aurais bien aimé le faire.

- Il m'a parlé d'une question particulière, importante, régionale, celle de Hourtin qu'il connaît bien puisque c'est sa région. Il ne faut pas sur des sujets comme cela s'imaginer que c'est toujours le pouvoir central qui doit décider. Hourtin, c'est sur la côte aquitaine. Il y a une mission locale d'aménagement de cette côte aquitaine. Il y a des instances de concertation locale qui se sont réunies. Vous le savez bien puisque vous en faites partie, et vous savez qu'on a très fortement réduit le programme d'implantation puisqu'au début il s'agissait je crois d'environ 27000 logements et qu'on est revenu à un chiffre compris entre 3 et 4000. Le ministre de l'Environnement `Michel d'ORNANO` est allé sur-place l'été 1978. A l'heure actuelle, à ma connaissance, il reste un sujet en discussion dont je dirais franchement que la compétence m'échappe, et qui est la part qui doit être faite au motonautisme sur l'étang d'Hourtin. Il y aura à ce sujet une concertation locale et de cette consultation résultera la conclusion qu'il appartiendra aux autorités régionales et locales d'adopter. Je souhaite, pour ma part, que la côte aquitaine

choisisse un type de développement ou d'équipement qui respecte davantage son équilibre écologique comme cela n'a pas été malheureusement le cas pour la côte méditerranéenne ou languedocienne.\

`Réponse`

- Deuxième question.

- Vous me dites que nous avons renoncé au referendum communal. Pas du tout. Le Gouvernement avait déposé un projet de loi et dans ce projet de loi, il y a un article, l'article 152, qui prévoit le referendum communal. Ce qui est vrai, c'est que dans les débats au Sénat, cet article a été rejeté. Mais, le Gouvernement n'a pas à se substituer dans ce domaine à des décisions parlementaires. Le texte va venir devant l'Assemblée nationale. Le Gouvernement reprendra son projet de referendum communal et on verra quelle est finalement la décision de la représentation nationale. En tout cas, le Gouvernement l'a proposé, parce qu'il estime en effet que le referendum est un mode moderne de consultation des populations, dans certaines conditions et avec certaines garanties. Il était donc légitime de le proposer.

- QUESTION.- Puisque c'est un dialogue, monsieur le Président, j'essaie d'être rapide pour ne pas disqualifier mes camarades. Le projet du programme de Blois prévoyait qu'il y aurait un referendum local à l'initiative de 25 % des citoyens. Le projet de loi du Gouvernement a transformé cette saisine directe et cette initiative du referendum, à une décision du maire avec l'avis des trois quarts du conseil_municipal. Ce n'est plus de la démocratie directe, c'est les élus qui restent les maîtres du projet de referendum local.

- LE PRESIDENT.- Ce que vous dites est tout à fait exact. Je ne veux pas entrer dans le détail. Il ne faut pas non plus organiser systématiquement le conflit des représentations. Les conseillers_municipaux et les conseillères_municipales sont des élus donc ils ont qualité pour représenter la population. Ce qu'on peut très bien imaginer c'est que sur un sujet où la population se divise, le conseil_municipal veuille connaître l'avis de la population et la consulte par la voie d'un referendum. De même, que sur-le-plan national, le referendum doit aussi être décidé dans certaines conditions. Je vois bien votre observation mais il faut rechercher un équilibre entre les droits légitimes des élus conseillers_municipaux et l'expression des préférences de la population. En tout cas, l'Assemblée_nationale en délibérera.\

`Réponse`

- Troisième point : Plogoff `centrale nucléaire`.

- J'ai suivi comme tout le monde avec préoccupation, avec émotion, les événements `manifestations` de Plogoff. On voyait bien que pour une partie de la population, il y avait là les causes d'un traumatisme ou d'une émotion authentique. C'est un fait. Par contre, on ne peut pas dire que le choix du site ait été imposé par l'autorité centrale. Je vous rappelle ceci : la Bretagne, à l'heure actuelle, ne produit pas d'électricité, ne produit pas d'énergie. La Bretagne produit 6 % de l'électricité qu'elle consomme. Est-ce une sécurité d'avenir pour cette région très vivante, à la pointe du progrès dans certains domaines : l'électronique, l'agriculture, de la laisser sans électricité à sa disposition avec tous les risques qui peuvent peser et sur son approvisionnement dans l'avenir ? Il y avait une revendication régionale il y a encore quelques années : c'était la construction d'une raffinerie de pétrole. La construction d'une raffinerie de pétrole eût été plus polluante à cause de son installation, à cause de l'arrivée des bateaux qui auraient dû l'alimenter, que ne le serait une centrale nucléaire.

- Le Gouvernement a proposé à la région de Bretagne le choix entre cinq sites nucléaires. Le conseil_régional de Bretagne, le 25 septembre 1978 `date`, s'est prononcé en_faveur de Plogoff. Ensuite, le conseil_général du Finistère qui avait le choix entre deux sites, le site de Plogoff et le site de Ploumorbet, a choisi le site de Plogoff. Le choix d'un site nucléaire est un choix très difficile. Je n'ignore aucun des inconvénients, ni aucune des préoccupations qu'on peut ressentir et c'est un arbitrage entre deux nécessités. Notamment la nécessité de disposer d'une source d'énergie régionale. C'est pourquoi, il faut savoir que le choix du site a été fait par les instances régionales et locales, sur un ensemble de choix qui leur avait été proposé.\

`Réponse`

- Troisième réponse : le solaire.

- Je suis à l'origine de la création du Commissariat à l'énergie solaire. Il n'y en avait pas. Nous avons une réunion, jeudi après-midi dernier, pour examiner le programme de l'approvisionnement de la France en énergie pour les années 90 `1990`. J'ai demandé qu'on augmente les prévisions des énergies nouvelles et notamment de l'énergie solaire pour que nous allions au maximum de ce que la technique pourra fournir. Mais les techniciens eux-mêmes savent que le grand développement de l'énergie solaire est pour la fin du siècle et que d'ici là nous progresserons à un rythme soutenu mais qui ne permettra pas le relais des autres formes d'énergie. Néanmoins, nous allons aller aussi vite que possible. C'est pourquoi nous allons tripler au-cours des prochaines années le programme d'installation de chauffage, de l'eau dans les habitations à-partir de l'énergie solaire. Alors que l'on voulait interrompre l'installation de la centrale TEMIS dans les Pyrénées-Orientales, je suis intervenu, au contraire, pour demander au Gouvernement et à EDF de maintenir le programme initial. Enfin, nous augmenterons de 50 % `statistique` l'année prochaine les crédits que nous consacrons à l'énergie solaire. S'il y avait des perspectives techniques permettant d'aller plus loin, nous irions plus loin. La seule limite pour ces énergies nouvelles, c'est la limite technique, scientifique, cela ne doit pas être la limite par la ressource. Je partage vos préoccupations. Sachez que je souhaite que les énergies renouvelables, que l'énergie solaire comme les énergies biologiques et la biomasse, viennent prendre le plus vite possible le relais des énergies fossiles.\

QUESTION.- Monsieur le Président, de nombreux textes ont été votés pour défendre l'environnement et sont mis en application par des administrations différentes et trop souvent rivales. Pourquoi n'y a-t-il pas un seul responsable par département pour s'en occuper ?

- L'autoroute Tours - Angers risquant de commettre des dégâts irréparables dans la nature tourangelle, ce projet est-il définitivement abandonné ?

- LE PRESIDENT.- Vous êtes en Touraine, ça nous permet de faire un lien avec les questions précédentes. Il y a en Touraine, région très sensible à son environnement et qui est un des plus beaux paysages français, une centrale nucléaire à Saint-Laurent-des-Eaux. Lorsque je passe le long de la Loire, j'aperçois cette centrale et les habitants de la région savent qu'il a été possible de l'installer et de la faire fonctionner tout en respectant un certain nombre d'impératifs écologiques. Vous avez aussi à Chinon une installation nucléaire.

- La première question : il y a beaucoup de textes, que fait-on pour les appliquer ? Il fallait d'abord faire les textes. Il y a quelques années, nous n'avions pas de législation sur la protection de l'environnement, sur l'écologie. Nous avons fait voter 37 textes de lois et notamment le plus important, en 1976, la loi sur la protection de la nature et l'environnement. Maintenant, en effet, vous avez raison de le dire, c'est un problème d'application. Il ne faut plus faire de textes nouveaux. Il y en a suffisamment, il faut les appliquer en_liaison avec les administrations, avec les collectivités locales et avec les associations. C'est pourquoi, nous avons demandé à ce qu'il y ait dans chaque préfecture, une personne qui soit compétente pour toutes les questions d'environnement et d'écologie. Nombreux sont les services compétents, il y a les administrations de l'environnement et du cadre_de_vie, celles de l'agriculture. Les mêmes questions pourraient être traitées de façon dispersée.

- Il y aura un responsable par préfecture. Ce responsable doit se mettre en-rapport avec toutes les associations, de façon à travailler en_liaison avec elles. C'est désormais davantage un problème d'application, et d'application sur-le-plan local qu'un problème de textes ou de nouveaux textes.\

`Réponse`

- La deuxième question : l'autoroute entre Angers et Tours. Beaucoup de Françaises et de Français demandent des autoroutes. Il faut faire un arbitrage entre le besoin légitime de circulation et en même temps la protection de la nature et de l'environnement. Il y a quelques mois, il était question de construire une telle autoroute entre Tours et Angers, au sud de la Loire. Il y avait même eu des votes d'institutions locales en_faveur de cet itinéraire. Comme il se trouve que je connais la région, j'ai demandé au ministre des Transports de réexaminer le dossier. Parce que cette région du sud de la Loire, à la fois au point de vue de son environnement naturel, au

point_de_vue de son agriculture, parce que c'est une agriculture de petite exploitation, et notamment d'exploitation viticole, aurait été profondément perturbée par le passage d'une autoroute.

- Donc, on a renoncé au tracé au sud de la Loire. La question qui se pose maintenant est de savoir s'il faut construire cette autoroute au nord de la Loire, dans une région qui est beaucoup moins peuplée et qui a un environnement qui en serait moins perturbé. Là aussi le ministre des Transports `Joel LE THEULE` qui d'ailleurs est un élu de la Sarthe, juste à côté, s'occupe de ce dossier. Je peux vous dire que de toute façon la desserte d'Angers par autoroute, elle se fera directement par l'autoroute Paris - Le Mans - Angers. La question de savoir s'il est nécessaire de construire une autoroute entre Angers et Tours n'est pas à l'heure actuelle tranchée et elle ne le sera pas dans l'avenir prochain parce que les perspectives de trafic ne le rendent pas semble-t-il à l'heure actuelle nécessaire.

- Néanmoins, il faut réfléchir aussi à l'aménagement du territoire. Nous avons besoin d'aménager un grand sillon central de la France, pour que toutes les grandes voies ne convergent pas vers Paris. Et que la France puisse être traversée d'Est en Ouest, dans des conditions faciles. Donc ce dossier devra être étudié avec soin, en tenant _compte des perspectives de circulation et en recherchant un tracé au Nord de la Loire qui soit compatible avec les besoins de l'environnement et la protection de la nature.\

QUESTION.- `Sur la formation et l'insertion professionnelles des jeunes, sur la création d'entreprise et la participation` Le PRESIDENT.- Nous touchons là une série de questions qui est au-coeur des préoccupations des jeunes. Je suis d'accord sur l'essentiel de ce qui a été dit. Il faut organiser notre société à-partir des idées suivantes. Il faut que les jeunes aient, à la fois, un savoir et une formation professionnelle et que la combinaison de ce savoir et de cette formation professionnelle leur assure un emploi.

- L'enseignement et la formation professionnelle. Il faut tout faire pour réduire le nombre des jeunes qui sortent de notre système éducatif sans diplôme ou sans document attestant leur formation professionnelle. En 1974 `date`, il y avait encore 28 % `statistique` des jeunes Français qui sortaient du système éducatif sans aucun diplôme et qui abordaient la vie du travail dans les plus mauvaises conditions. En 1979, ce nombre est encore de 16 %. Il a été sensiblement réduit mais il reste encore un assez grand nombre de jeunes qui sortent de l'enseignement sans diplôme.

- Alors, il faut adapter notre formation professionnelle et notamment aux besoins à venir de l'emploi local. C'est pourquoi, il faut faire une carte régionale de la formation professionnelle, remise périodiquement à_jour tous les 18 mois ou tous les deux ans, pour tenir _compte des perspectives d'emploi régional, local. Il faut améliorer la structure de nos diplômes. Il faut pour ces diplômes, en même temps, une partie minimum de programme national et une partie adaptée aux besoins régionaux. Il peut y avoir en effet des conditions de formation ou des spécialités qui ne sont pas les mêmes dans les différentes régions. Il faut que les possibilités de redoublement qui existent dans l'enseignement général, soient appliquées dans l'enseignement professionnel. Il faut étudier la manière dont sont éliminés certains élèves de l'enseignement professionnel au moment des concours. Car il y a un régime de notes éliminatoires qui conduit parfois à des éliminations sévères de certains de ceux qui suivent l'enseignement professionnel. Il faut, enfin, avoir une autre technique pour ces concours : la possibilité d'acquérir les diplômes par unités capitalisables. Autrement dit, après la première année, obtenir des points, la deuxième année quelques points supplémentaires, pour que, de toute façon, on sorte du système éducatif avec la trace du savoir acquis.\

`Réponse`

- Autre idée, l'aide à la création d'entreprise ou l'aide à l'installation des jeunes. Pour les jeunes artisans, vous m'avez dit "on pourrait faire un service unique auprès des chambres des métiers". C'est en-train de se faire. Déjà une première simplification est prévue afin d'aboutir à une formalité unique pour la création d'une entreprise artisanale. Jusque-là, il fallait s'adresser à un grand nombre de services administratifs ou sociaux avant de pouvoir créer une entreprise artisanale. Je souhaite que les chambres des métiers prennent l'initiative aussi d'un service

créditer le système que les entreprises des métiers prennent initiative pour a en service unique.

- Quant au financement, le livret d'épargne manuel a déjà été créé et on est en_train de mettre sur pied à la demande (c'est long, difficile, mais on y aboutira rapidement) un crédit d'équipement unique pour les petites et moyennes entreprises. Dans le monde rural, un organisme fonctionne bien, le Crédit Agricole. Il faut un organisme symétrique dans le monde artisanal et commercial, auquel on puisse s'adresser pour une question de financement d'équipement.

- Le problème se posera aussi pour les professions libérales et notamment pour les jeunes médecins. Il deviendra de plus en plus difficile dans la société française à venir, pour des jeunes, de s'installer dans des professions libérales s'il n'y a pas un mécanisme facilitant leur installation. J'ai demandé au ministre de la Santé ce qu'on pourrait faire pour faciliter dans l'avenir l'installation des jeunes médecins, l'installation de jeunes vétérinaires et l'installation des professions de santé.\

`Réponse`

- Pour la participation des travailleurs à la propriété et la vie dans l'entreprise ou dans l'atelier, j'indique seulement qu'au début de la prochaine session, le Parlement en débattera. J'espère qu'il adoptera le texte prévoyant la distribution d'actions aux travailleurs des entreprises. Certains disent qu'il s'agit d'une mesure insignifiante. Ce ne sont pas ceux qui sont concernés par ces mesures. Car, pour un travailleur d'une entreprise, recevoir dans des conditions normales des actions au même -titre que les actionnaires - les mêmes, pas des actions discriminatoires - signifiera que chaque foyer de salariés en France possèdera une partie du patrimoine industriel de la France.

- Il faut ensuite développer les formes diverses de participation à la vie de l'entreprise. Il y a d'une part les expériences sur la définition de nouvelles modalités d'organisation du travail, et il y a le problème de l'expression des travailleurs sur le contenu de leur travail. Je souhaite que sur ces sujets, les organisations professionnelles, patronales, sur-le-plan national mais aussi sur-le-plan de l'entreprise, recherchent en_commun des formules qui permettent d'associer plus directement les travailleurs et les cadres à la vie de leur entreprise.\

QUESTION.- `Sur la politique culturelle` LE PRESIDENT.- Elisabeth HUPPERT m'a expliqué que la culture qu'elle avait acquise à l'école ou dans l'enseignement ne lui avait pas servi à grand'chose, qu'elle avait eu plutôt un effet négatif. En_général, la culture que j'ai reçue à l'école ou dans le lycée m'a au moins servi à quelque chose et je vais en apporter la preuve.

- Il y a plusieurs soeurs HUPPERT. Elle s'appelle Elisabeth et j'ai lu qu'il en avait une autre dont on parlait qui s'appelait Isabelle. Si je n'avais pas eu de culture, j'aurais cru qu'elles étaient deux. Mais ayant une culture, je sais parfaitement qu'Isabelle et Elisabeth c'est en réalité le même prénom. Isabelle c'est la version latine, espagnole, française et Elisabeth c'est la version britannique, allemande, mais c'est le même prénom. Donc, grâce-à ma culture, je peux vous révéler qu'il n'y a pas deux soeurs HUPPERT mais que c'est la même !...

- Quand on parle de culture, il faut en réalité s'exprimer au pluriel : il y a plusieurs cultures. Il y avait en France un enseignement traditionnel de la culture écrite, de la culture littéraire. Cet enseignement était de bonne qualité et adapté à nos besoins culturels. A l'heure actuelle, la culture, de plus en plus, s'est déplacée vers les yeux et les oreilles, vers l'audiovisuel. Il y a tout un éveil culturel qui, en effet, ne figurait pas dans notre enseignement et qu'il faut actuellement y introduire. Il faut, dans notre enseignement à l'école et au lycée, réexaminer l'éveil à la culture. Il faut maintenir l'éveil à la culture écrite. Parce que c'est de cela que dépend le langage et vous n'auriez pas écrit "La Terrasse sous le temps d'une chute" `livre` s'il n'y avait pas aussi dans notre système éducatif l'enseignement de la culture écrite.

- En même temps, il faut développer la sensibilité audiovisuelle. Dès à présent, à-partir de la sixième, il y a deux heures qui sont consacrées et qui seront consacrées à certaines techniques telles que le dessin, les arts plastiques. On va aussi introduire dans le second cycle des lycées où ces techniques étaient très largement absentes, le dessin d'art, les arts plastiques, la musique. Il y a, depuis cette année, une mission d'action culturelle en milieu scolaire qui a pour tâche de

faire des expériences ou de définir des techniques d'éveil de la culture en milieu scolaire. "De mon temps" - je ne dis pas naturellement "du nôtre" - l'enseignement de la musique était extrêmement réduit en France. Maintenant, dans la plupart de nos villes, dans la plupart de nos régions, il y a un intense effort d'éducation et d'éveil musical. Il y a en France un courant d'ouverture et d'éveil sur la culture.\

`Réponse`

- L'accès aux spectacles et notamment à la télévision. Il faut conserver à la culture tout son caractère spontané. Toutes les formes d'expressions spontanées doivent être autant que possible encouragées et en tout cas protégées si elles sont menacées. Il faut garder un artisanat spontané de la culture parce que c'est ainsi que se révèle un certain nombre de talents. Je ne sais pas si vous avez vu par exemple que les cirques étaient en-train de mourir en France. J'ai demandé l'année dernière que le Gouvernement s'empare du problème de la survie du cirque et nous sommes en_train d'aider les cirques français à survivre.

- Pour ce qui concerne la radio qui, pour les jeunes, dans leur vie quotidienne, vous le savez mieux que moi, est presque plus importante que la télévision, j'avais demandé que l'on étudie la spécialisation à Radio-France d'une émission ou d'un poste pour les jeunes. Je vous annonce la création à-partir du mois de juin prochain en région parisienne de Radio Jeunes Ile-de-France

`Radio 7`. Ce sera un poste spécialisé dont l'animation et la direction seront confiées à des jeunes. Les organisations de jeunes y recevront un accueil privilégié. Des règles particulières devront être fixées pour encourager la production des jeunes. Par exemple, 50 % des programmes musicaux et des chansons devraient être réservés à des programmes musicaux et à des chansons d'auteurs ou de chanteurs français ou françaises.\

`Réponse`

- Pour ce qui concerne la télévision, vous avez dit la vérité. Il y a à la fois un besoin légitime de réponses aux aspirations des téléspectateurs. Nous ne pouvons pas faire une télévision que les téléspectateurs refuseraient ou rejetteraient. Ça ne durerait pas longtemps puisqu'ils se reporteraient sur d'autres moyens d'expression. Et, il ne faut pas, non plus, que la télévision soit confisquée par des équipes ou par des institutions ou par des talents qui ont déjà trouvé leur succès. Il y a donc un équilibre à trouver. J'ai lu récemment une interview de vous, (je ne sais pas si vous lisez les miennes) parlant des films que vous produisez, vous avez dit "je n'ai pas honte de dire que je cherche à faire un cinéma populaire". Nos formes de culture doivent accepter d'être, dans une certaine mesure, des formes de cultures populaires, c'est-à-dire accessibles et reçues par un très grand nombre. Ce n'est pas du tout exclusif de la qualité.

- Dans le prochain renouvellement, puisque c'est à la fin de cette année, à la fois des équipes dirigeantes et en même temps des cahiers des charges qui définissent les missions de la télévision, nous devons tirer ensemble les leçons de ce qui s'est passé et définir la manière dont des créneaux devraient être systématiquement ouverts, à des heures de grande écoute et non pas des heures de fin de programmes nocturnes, à des créations qui devront néanmoins être conçues ou conduites de manière à pouvoir capter l'intérêt et le soutien d'un grand public. Parmi les émissions qui ont eu du succès en France récemment - vous avez dit : "c'est toujours des émissions d'auteurs ou de personnalités très connus" - un feuilleton récent mettait en_oeuvre des acteurs ou des actrices et des moyens nouveaux. Si l'on réserve des créneaux de grande écoute, s'il y a un moyen de promotion et d'encouragement de jeunes talents, je suis persuadé que nous pouvons ouvrir plus largement l'audiovisuel à la création de jeunes auteurs et de jeunes acteurs Français.\

`Réponse`

- Vous avez dit que la culture coûte cher et vous avez été très applaudie par la salle. Maintenant, elle ne coûte plus cher du fait de l'Etat, car la fiscalité sur la culture a été progressivement allégée et ramenée aux taux les plus bas. Nous avons réduit la fiscalité sur le théâtre, sur le cinéma, nous avons supprimé cette année les droits de timbre qui subsistaient, c'était une vieille législation, sur les billets d'entrée aux différentes formes de spectacles.

- La culture coûte cher parce que la production de la culture coûte cher. Qu'est-ce que c'est la

culture ? Des hommes et des femmes qui ont besoin naturellement de niveaux de vie et d'activité, l'accès aussi aux locaux culturels. Il faut rechercher les moyens d'ouvrir plus largement l'accès de notre culture aux jeunes. C'est à la fois une question d'aide financière et d'état d'esprit. Je suis allé récemment, par exemple, à Berlin, à l'Opéra et il y avait énormément de jeunes. Il y avait notamment des jeunes qui connaissaient l'Opéra à Paris et celui de Berlin. Je les interroge : Vous allez à l'Opéra à Berlin, est-ce que vous allez à l'Opéra à Paris ? Ils ont répondu "Non. Ici, nous sentons, quand nous arrivons, que nous sommes chez nous, que nous entrons sans difficulté, sans préjugé, sans différence".

- Il est très important que, dans tout notre appareil culturel, les jeunes se sentent chez eux. Vous avez vu par exemple le résultat exceptionnel du centre POMPIDOU `Beaubourg` et notamment de sa bibliothèque. C'est dû très largement aux conditions d'accès et d'accueil. Vous avez vu le succès exceptionnel de l'exposition PICASSO. Un million de visiteurs. Là aussi, les jeunes se sentaient chez eux. Il faut essayer de réduire le coût de la culture. Il y a aussi un aspect psychologique et administratif qui est de faire que les jeunes se sentent chez eux dans les lieux où est offerte notre culture.

QUESTION.- `Sur l'installation des jeunes agriculteurs, la construction de l'Europe agricole, les problèmes viticoles`

- LE PRESIDENT.- C'est un sujet très important et qui intéresse beaucoup de jeunes Françaises et de jeunes Français qui vivent dans l'agriculture.

- Les jeunes agriculteurs sont organisés. Ils ont une structure représentative `CNJA` qui dialogue avec les pouvoirs publics. Aussi, nous connaissons, de façon régulière, leurs aspirations et leurs problèmes. Je réponds à M. FAU et ensuite je répondrai aux questions posées par Limoux.

- Que faire pour maintenir la vie en zone rurale et notamment en zone rurale déshéritée ?

- La loi d'orientation agricole a, en partie pour objet, de permettre ce maintien de la vie en zone rurale. Mais, il faudra prendre des mesures complémentaires : j'ai demandé au ministre de l'Agriculture `Pierre MEHAIGNERIE` d'étudier la création d'un organisme qui pourrait se porter acquéreur de terres dans les régions françaises en voie de désertification, par exemple en Ariège ou dans une partie de la Lozère, dans les Cévennes. Ainsi, nous aurions un outil foncier permettant de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs dans ces régions en voie de dépeuplement. Les SAFER peuvent le faire, mais c'est une mission spéciale qui devrait être assumée par un nouvel organisme. Nous devons améliorer les conditions d'installation des jeunes agriculteurs et les crédits qui sont consacrés à la prime d'installation seront augmentés l'année prochaine, afin de permettre sa revalorisation. Mais il faudra examiner avec soin les modalités de son attribution pour qu'un effort sélectif en faveur des jeunes agriculteurs qui en ont véritablement besoin soit entrepris.

- Le revenu des agriculteurs. Le revenu des différentes catégories de Français doit assurer le maintien de leur pouvoir d'achat en 1980. Cela doit être vrai aussi pour les agriculteurs. Par quel moyen ? Nous avons déjà obtenu la suppression des montants compensatoires agricoles qui sera appliquée cette semaine. Nous allons demander à nos partenaires la fixation d'un niveau de prix assurant le maintien du pouvoir d'achat des agriculteurs en 1980.

- L'Europe. Je souhaiterais qu'il n'y ait pas trop d'inquiétude sur l'Europe. Je la connais bien, puisque je travaille à sa construction depuis l'origine. Si l'Europe est difficile à construire, elle serait encore plus difficile à démolir. Ceux qui croient qu'il suffirait d'une difficulté au cours d'une réunion ou d'une séance sans conclusion, pour démolir l'Europe, sont dans l'erreur. Les forces qui sont en présence et qui sont décidées à assurer la survie de la vie communautaire sont plus fortes que les forces de désorganisation ou de division. Je vous garantis que la politique agricole `commune` sera poursuivie.

`Réponse` J'en viens aux questions sympathiques en provenance de Limoux et aux producteurs qui m'ont envoyé cette semaine à l'Elysée des bouteilles de leur production. Je les ferai servir un jour lorsque j'aurai des invités de façon à pouvoir leur transmettre mes compliments personnels et les impressions de ceux qui boiront avec moi.

- Une amélioration du revenu et la recherche systématique de culture `viticulture` de qualité permettant une plus forte rémunération. pourront assurer la progression des revenus agricoles.

permettant une plus forte rémunération, peuvent assurer la progression des revenus agricoles. Vous le faites, par exemple, à Limoux en recherchant des productions de qualité.

- Vous demandez si vos initiatives peuvent être encouragées. L'Etat a des moyens pour les encourager. Je souhaite, précisément, que vous saisissiez le ministère de l'Agriculture de ce qui peut être fait pour assurer le soutien et le développement de votre production déjà largement connue en France.

- L'Espagne et le Portugal. Il y a deux ans, on a répandu l'inquiétude dans l'agriculture française, comme si l'élargissement du Marché commun était une perspective immédiate et constituait donc une menace pour demain. Conformément à ce que j'avais indiqué, la négociation est menée avec le plus grand soin. Dès à présent, on sait qu'il n'y aura pas de décisions précipitées, que la durée de la période de transition sera de l'ordre de 10 ans, s'ajoutant à la période des négociations. Nous aurons donc largement le temps de préparer nos propres productions, pour leur qualité, leur commercialisation et pour faire face à toute concurrence. Enfin, nous demanderons des garanties dans cette négociation pour ce qui concerne des pratiques qui pourraient être déloyales et qui seraient faites par des pays n'ayant pas le même niveau d'organisation ou de protection sociale que le nôtre.